

# Autorisation Parental de Prise de Vue et de Diffusion d'Images d'Enregistrements Sonores ou Audiovisuels (Élève Mineur)

Dans le cadre des activités du Cercle Mathématique de Strasbourg, les encadrants peuvent être amenés à prendre des photographies ou à faire des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. La loi relative au droit à l'image nous oblige à demander une autorisation écrite au responsable légal de l'enfant non seulement pour la prise de vue mais aussi pour la diffusion de ces images sur un support défini.

Conformément à la loi, vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui est fait des données vous concernant et vous disposez du droit de retrait de ces données si vous le jugez utile.

Nom et Prénom de l'élève : .....

Noms et Prénoms des responsables légaux de l'élève :

.....  
.....

## Autorisation de prise de vues

A photographier (ou filmer) mon enfant dans le cadre exclusif d'un projet pédagogique.

## Autorisation de diffusion

Type de support : groupe privé de Cercle Mathématique sur Facebook, partage des photos par e-mail avec d'autres membres du club, rapports d'activité à destination des institutions qui soutiennent le Cercle Mathématique.

D'images sur lesquelles apparaît mon enfant (les gros plans sur des élèves sont exclus).

D'un reportage sonore sur lequel on entend la voix de mon enfant.

D'un reportage audiovisuel sur lequel on voit et entend mon enfant.

Fait à ..... le .....

Signature de l'élève :

Signatures des responsables légaux :